

## **Repousser les limites de la réglementation du travail : Le cas de l'emploi des domestiques en Afrique du Sud**

**Par D'Arcy du Toit**

Cet article forme part du débat sur l'adoption proposée d'une Règle et/ou Préconisation de l'Organisation Internationale du Travail pour le secteur d'emploi du personnel domestique en 2011. Le point de départ est la position gravement défavorisée des travailleurs domestiques dans les pays autour du monde dans un secteur caractérisé par une régulation légale limitée et un manque d'organisation syndicale. En Afrique du Sud on a tenté d'offrir la protection légale aux travailleurs domestiques par la Sectoral Determination 7 : Domestic Worker Sector of 2002 [« SD7 »] ( Décision Sectorielle 7 : Secteur Travailleur Domestique de 2002). Dans ce contexte, l'article examine les succès aussi bien que les problèmes qui se sont présentés en mettant la SD7 en application, et la possibilité de s'occuper de ces problèmes. Tout en reconnaissant l'importance de la loi pour régler une conduite admissible, il admet les limites de l'application de la loi et argue qu'il faudra plus que la législation pour changer le complexe de facteurs politiques, sociaux et économiques par lesquels la subordination des travailleurs domestiques est maintenue. Il affirme que pour le faire il faudra la collaboration des employeurs aussi bien que des travailleurs, et la transformation des conceptions traditionnelles des deux, afin de réaliser la vision constitutionnelle d'égalité, de liberté et de dignité dans ce secteur.